

Le budget—M^{me} Bégin

économiser de l'argent, par exemple nous allons continuer d'indexer pleinement le montant lui-même, mais pas le plafond, alors nous allons économiser de l'argent. Il faut remarquer que cela ne se fera pas sur le dos des gens qui en ont besoin puisque pour une famille de deux enfants le crédit d'impôt-enfants pour 1983 va continuer partiellement d'être payé aux gens qui touchent jusqu'à \$40,000 en revenu. Alors, moi, je suis pleinement satisfaite de savoir que la masse des Canadiens à faible et à très moyen revenu va être protégée. Et qu'est-ce qu'on va faire de cet argent-là? On retrouve ceci dans le document intitulé «Le plan financier».

De ce même argent que nous allons épargner, et je m'en réjouis parce que cette mesure est de nature régressive, elle n'est pas juste pour le petit monde qui ne paie même pas d'impôt, c'est-à-dire que nous faisons la même chose, nous n'augmenterons pas ce qu'on appelle l'exemption pour enfants qui est établie en ce moment à \$710, je pense, alors cela restera à \$710, mais de cela je ne peux pas m'en choquer non plus, et je vais expliquer pourquoi. Toutes les familles, toutes les mères, tous les enfants dont les parents touchent un revenu moindre que \$11,000, on ne va nulle part de nos jours avec \$11,000 par année, ils n'ont jamais vu la couleur de cet argent-là parce qu'ils ne touchent même pas assez d'argent pour payer de l'impôt, alors quelqu'un de riche, à l'aise, comme nous tous ici à la Chambre des communes...

[Traduction]

Tous les députés et tous les ministres appartiennent à cette catégorie. La plupart des gens qui vivent sur la Colline ou à Ottawa et qui touchent d'excellents salaires ne se rendent pas compte qu'avec l'exemption spéciale de \$710 à l'égard de chacun de leurs enfants à charge qu'ils déduisent de leur revenu lorsqu'ils remplissent leur déclaration d'impôt—je ne parle pas ici du crédit d'impôt à l'égard des enfants—ils en obtiennent pour leur argent. Cela équivaut bel et bien à une allocation de \$400 en argent comptant. Je me réjouis de ce que le plafond ne soit pas haussé.

Je me réjouis en outre que le ministre des Finances (M. Lalonde) ait annoncé que ces économies seront affectées au Fonds de politique sociale, ce fonds spécial dont il est question à la page 16 du document intitulé «Le plan financier» et qui devrait renfermer 585 millions de dollars dans quatre ans. Au début, soit à la fin de l'année, le compte en banque spécial devrait contenir 20 millions de dollars et 585 millions dans quatre ans. Voilà qui devrait nous permettre d'assumer nos dépenses les plus urgentes à l'avenir en ce qui concerne le financement de l'enveloppe de la politique sociale.

Je suis on ne peut plus satisfaite de ces mesures, monsieur le Président, et je n'en finirais plus de faire ses éloges si j'en avais le temps. Mais on peut également inclure dans nos programmes sociaux toutes les mesures annoncées au sujet du logement pour les personnes à faibles revenus. Je tiens à le souligner à titre de ministre de la Santé directement responsable de la santé des Indiens dans notre pays. En effet, on ne verra peut-être pas de rapport direct entre la santé des autochtones et tout cet argent alloué au logement dans les réserves, mais si on savait à quel point les conditions de logement contribuent à la santé, on le comprendrait. Nous avons la vie belle depuis si longtemps dans les régions méridionales du pays que nous oublions ce que c'est que de vivre dans les réserves indiennes et

dans les régions isolées du pays. Un bon logement est un facteur de bonne santé. Je suis donc très heureuse que le budget alloue 14 millions supplémentaires au logement dans les réserves, car cela va vraiment permettre d'améliorer sensiblement les normes d'hygiène et les conditions socio-économiques prévalant dans les collectivités autochtones. Tous mes collègues sont certainement de cet avis.

• (1620)

Je devrais signaler encore un autre élément de caractère très social tout autant qu'économique. Les gagne-petit, les petits salariés, réaliseront en effet des économies appréciables parce qu'ils pourront maintenant déduire des montants beaucoup plus élevés pour leurs outils ou autres dépenses liées à leur emploi. Il s'agit d'une excellente mesure. J'aurais bien des choses à dire à propos de notre position à l'égard des principes d'économie reaganiens. Le budget, après un long suspense de plusieurs mois, nous fournit la preuve même, tout autant par les mesures qui en sont absentes que par celles que je viens de décrire, que le Canada n'a pas adhéré à la doctrine économique de M. Reagan et n'est pas tenté de le faire non plus. Je le dis sans vouloir insulter nos voisins du Sud, mais pour signaler que nous avons réussi, ce dont je me réjouis beaucoup, à conserver tous nos programmes sociaux.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre. Depuis maintenant un certain nombre d'années, les associations bénévoles se sont regroupées en un organisme pancanadien représentant plus 150 d'entre elles, dont beaucoup sont actives dans les domaines de la santé et du bien-être social. Je pense en particulier à la Société canadienne du cancer, l'Association canadienne pour la santé mentale, et les YMCA et YWCA. Tous ces organismes font un travail très utile. Ils emploient également environ 175,000 personnes. Or depuis 1977, ils insistent auprès du gouvernement pour qu'il supprime la déduction forfaitaire de \$100 que les contribuables sont autorisés à déduire d'office de leur revenu imposable au titre des dons de charité et des frais médicaux. Ces organismes souhaitaient que le gouvernement abolisse cette déduction et accorde un crédit d'impôt de 50 p. 100 aux personnes qui font des dons aux œuvres de bienfaisance engagées dans divers domaines. Ils croyaient fermement qu'une telle mesure leur permettrait de recueillir beaucoup plus d'argent pour financer leurs projets qui, si ce n'étaient de ces organismes, seraient financés par le gouvernement. Or l'autre soir le ministre des Finances (M. Lalonde) a supprimé la déduction forfaitaire de \$100, ce qui procurera au gouvernement environ 80 millions de plus d'impôts, sans cependant prendre la mesure que les organismes bénévoles l'engageaient à adopter et qu'il avait jugée excellente en 1978. Madame le ministre pourrait-elle dire à la Chambre pourquoi le gouvernement n'a pas accédé aux instances des organismes bénévoles et n'a pas agi comme un grand nombre estimaient qu'il était sensé de le faire?

Mme Bégin: Je pourrais donner une explication même si je ne suis pas le ministre des Finances. Je suis évidemment bien consciente du problème que soulève le député. J'ai eu le plaisir d'annoncer il y a trois semaines des subventions complémentaires aux organismes bénévoles qui œuvrent dans le domaine de la santé et du bien-être. La réponse est que, dans le budget, nous avons fait un premier pas dans le sens qu'ils voulaient.